

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

L'an deux mille quinze et le onze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESQUIREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

Madame Cindy DAUBIN a été élue secrétaire.

1/ BUDGET PRIMITIF 2015 : La commission du budget s'est réunie le 21 avril. Le Maire présente donc les orientations budgétaires qu'elle propose : maintien des taux d'imposition identiques à 2014, un produit d'impôts de 187.635€ (dont 37.569€ de FNGIR à reverser) en progression de 1,52% par rapport à 2014 du fait de l'actualisation des bases.

Investissement – section équilibrée à 321.507,45€ : Outre les dépenses obligatoires (déficit 2014 de 44.046,45€ + part capital des emprunts 22.560€), les dépenses déjà engagées pour 203.690€ (frais sur achat terrain et aménagement de parking rue du 8 mai + 5 lanternes d'éclairage public pour mise aux normes + agrandissement de l'école) les dépenses suivantes sont envisagées pour un total de 52.211€ : points d'éclairage public supplémentaires + installation de deux cinémomètres et complément de panneaux de signalisation + mobilier scolaire + régulation chauffage écoles/mairie + alarme stade + travaux voirie rue du Bois et Picardie.

Ces dépenses seront financées par l'affectation du résultat 44.046,45€, le virement de crédits de fonctionnement 66.996€ et les recettes propres d'investissement 210.465€ : fctva, tle et subventions.

Fonctionnement – section équilibrée à 636.698,01€ : Les dépenses courantes s'élèvent à 334.164€ + virement pour équilibre de la section d'inv. 66.996€ + 235.538,01€ de disponible sur excédent.

Elles seront financées par les recettes suivantes : recettes courantes 195.971€ + impôts 187.635€ (150.066€ de produit assuré *bases 2015 x taux 2014* + 37.569€ de reversement FNGIR «bénéfice réforme TP») + 253.092,01€ d'excédent 2014.

Le Conseil délibère sur les points suivants du budget :

- ***Investissements 2015*** : Le Conseil Municipal valide le programme suivant :

Points d'éclairage public supplémentaires : 6 sont prévues dans le village pour combler les zones sombres (chemin des vacances, rue des Fauvettes, chemin de Croix Sire) pour un coût de 11.903€. Subvention du Conseil Général 20% possible

Cinémomètres et complément de panneaux : deux cinémomètres vont être installés, dans un premier temps, rue d'Hangest afin de réduire la vitesse des automobilistes et la signalisation afférente ainsi que le remplacement de panneaux non règlementaires. Provision de 8.000€
Subvention du Conseil Général 20% et Amendes de Police 30% possibles.

Mobilier scolaire : complément de mobilier compte tenu des nouveaux effectifs et des répartitions par classe. Provision de 1.000€

Régulation chauffage école / mairie : il est essentiel de revoir la régulation du chauffage de ces bâtiments, l'installation actuelle étant défectueuse ; provision de 4.000€

Remplacement alarme stade : hors service, elle est à remplacer. Provision pour 1.500€

Travaux de voirie rues du Bois et de Picardie : reprise de l'ensemble du carrefour + chaussée et bordurage rue du Bois. Estimation 23.768€

La réfection de la cour d'école sera envisagée dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé et après les travaux d'extension de l'école.

Aire de jeux pour les petits : Ce projet est reporté pour 2016 ; M. Beltri rappelle que cet équipement faisait partie des projets électoraux de l'équipe élue.

- Fonctionnement 2015 :

** **fournitures scolaires** : maintien des crédits à 45€/ enfant – effectif en progression, plusieurs familles avec enfants nouvellement installées. Inscriptions prévues le 26 mai.

** **Personnel communal** : M. Hanquier, adjoint technique, et Mme Dubois, atsem, vont bénéficier chacun d'un avancement de grade cette année. Le Conseil Municipal valide les créations de postes au 01/07/2015 d'adjoint technique principal 2° classe pour M. Hanquier et au 01/10/2015 d'agent spécialisé principal des écoles maternelles pour Mme Dubois.

** **Frais scolarité des enfants de Plessier à l'extérieur** : Rappel est fait que la commune reste redevable, à ce jour, de 16.032€ pour la scolarisation des enfants de Plessier sur d'autres communes (Mézières, Sisco de l'Avre & écoles privées). En effet, inscrire son enfant dans une autre commune induit pour Plessier le règlement aux communes d'accueil de 865,05€ en maternelle et 531,92€ en primaire. La commune se refuse de régler ces sommes et le Maire signale qu'une quatrième classe serait ouverte si tous les enfants étaient scolarisés au Plessier.

** **Fêtes et cérémonies** : reconduction des crédits 2014 à savoir : 300€ à O.Garnier et 100€ tours gratuits (manège enfantin) + 500€ à T.Mairesse (auto skooters)

** **Subventions** : le Conseil retient à la majorité les propositions de la commission, à savoir
== renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (173,31€) CAPEM (37,50€) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (30€)

== Associations communales : Football (700€) Tennis de table (300€) Gymnastique (800€) Comité des fêtes (1.000€+600€ arbre de Noël) Usep écoles (150€+ 600€ de forfait transport pour la sortie scolaire annuelle par 13voix pour) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (700€) Sté chasse (200€).

== Associations extérieures : Le Conseil décide (13 voix pour) de subventionner pour les associations extérieures accueillant un jeune du village qui en fera la demande pourvu que l'activité ne soit pas proposée dans la commune à raison de 20€/enfant (limite d'âge = CM2). La prise en charge des frais supplémentaires de CLSH n'est pas reconduite cette année.

La demande d'un jeune collégien du village pour obtenir une subvention de la commune pour participer dans le cadre associatif scolaire au championnat de Tarot série jeune à Argelès du 13 au 17 mai est soumise au vote du conseil : 8 voix contre, donc refusé.

** **Participation branchements** : Le Conseil maintient la participation de 150€ par branchement «eau» ou «électricité» pour toute nouvelle construction ou réhabilitation d'habitat ancien destinée à la résidence principale du demandeur.

** **Impôts** : La masse des impôts est donc, compte tenu de ces décisions, arrêtée à 187.635€ ; la commune, «bénéficiaire» suite à la réforme de la taxe professionnelle, reversera 37.569€ de FNGIR.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 : La masse des impôts 2015 arrêtée à 187.635€ correspondant au produit assuré, les taux 2015 proposés seront donc identiques à ceux de 2014 :

Taxe d'habitation	19,90%
Taxe foncier bâti	14,81%
Taxe foncier non bâti	41,57%
Contribution foncière entreprises	18,80%

Adopté à la l'unanimité.

3/ QUESTIONS DIVERSES :

• La Commune doit établir pour sept. 2015 un agenda programmé sur 3 années pour rendre accessibles les bâtiments communaux aux personnes handicapées (règle générale). Le Maire suggère de confier le dossier à l'architecte retenu pour l'école, M. Roux afin d'avoir une prise en charge complète du dossier – étude, préconisations et réalisation – Accord unanime des conseillers. La commission bâtiments sera compétente.

• Interdiction de stationner sur les gazons : l'arrêté pris par le Maire en mars dernier pose quelques problèmes, en particulier au niveau du restaurant « Chez César » – Laurent Gosselin demande que les accotements rue du 8 mai et rue des fleurs soient décaissés et gravillonnés afin d'éviter tout désagrément à ses clients et propose de prendre en charge ces travaux. Les importantes

dégradations des gazons en accotement cet hiver, et les difficultés pour tondre « autour des voitures stationnées ont justifié cet arrêté afin d'éviter au personnel communal des travaux de remise en état récurrents et les pertes de temps pour revenir terminer la tonte après le départ des véhicules. Le Maire propose donc de remplacer les parties engazonnées par un revêtement en cailloux sur toute la zone autour du restaurant. Après un large débat, le Conseil n'a pas validé cet aménagement car « il constituerait un précédent ». Le Conseil préconise de ne pas tondre là où sont stationnés les véhicules et laisser aux riverains, le soin de tondre eux-mêmes les lieux. En cas de dégradations, le conseil propose de faire un courrier aux personnes concernées et à défaut d'exécution de leur facturer la remise en état.

- Epanchage des boues de la station d'épuration d'Ambonne à Amiens : La modification du plan d'épandage et la création d'une nouvelle aire de stockage font l'objet d'une enquête publique jusqu'au 05 juin prochain. Le Conseil est invité à émettre un avis sur ce dossier. 111 communes du département sont concernées, dont notre commune, pour 59 hectares de deux exploitations. 4 avis contre et 11 pour.

- Parc éolien Hangest/Plessier/Mézières de Santerre Energies : Le diamètre des éoliennes prévues sera plus important mais la puissance de chacune réduite. Les accords et retombées financières pour les communes s'en trouvent modifiés ; une réunion est prévue le 20 mai prochain pour éclaircir ces points avec les Maires du Plessier, d'Hangest, Mézières ainsi que Santerre Energie.

Une convention pour surplomb du chemin entre Plessier et Fresnoy doit être établie ; Santerre Energie propose 500€ d'indemnisation par éolienne, le Maire propose de demander 500€/éolienne/an.

La convention signée pour la traversée du chemin du Tic-Tac doit être revue et étendue au chemin de Fresnoy.

Le projet de construction d'éoliennes doit être vendu à une société qui va exploiter les machines et M. Daigny s'inquiète du démantèlement en cas d'hypothétiques reventes successives ; Le maire explique que les articles R533-1 à 4, l'article R516-2, les articles R516-4 à 6, articles 553-1 à 4 du code de l'environnement, l'ordonnance N° 2012-34 du 11 janvier 2012, le décret N°2011-985 du 23 aout 2011, impose une garantie de démantèlement par le dépôt d'une provision de 50.000€ déposée sur un compte séquestre ; ce montant étant actualisé par une formule définie dans l'article 2 de l'arrêté du 26 aout 2011.

Le Conseil décide de reporter ses décisions.

- Avenue des Acacias : Une réunion relative au problème d'écoulement des eaux de pluies est prévue le 23 mai à 9h30 avec les habitants de l'avenue des Acacias ; le Maire invite les conseillers à être présents.

- Départ en retraite Mme Verkest : il convient de s'associer aux manifestations prévues ; le conseil donne son accord et charge le Maire de se rapprocher des parents d'élèves et des autres enseignantes.

- Blason : le Maire présente le projet de blason pour la commune et sa signification ; les conseillers font part de leurs observations.

M. Damay suggère qu'un livret d'accueil soit remis aux nouveaux habitants ; certains documents sont déjà remis en mairie. Qui s'en chargerait ?

De même, le Maire demande un volontaire pour mise à jour du site internet et de la page Facebook de la commune. Personne ne se propose.

- L'installation de compositions florales est prévue dans diverses rues : la commission voirie définira les emplacements.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 22 mai 2015

Le Maire,